



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LE PRÉFET

Marseille, le 02 AOUT 2012

LE PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Aff. suivie par : A.PINASSEAU/PM
Tél : 04.84.35.45.78
Mail : antoinc.pinasseau@paca.pref.gouv.fr
Instructions

À

Liste des destinataires in fine

OBJET : LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur
Comité de pilotage du 12 juillet 2012

P.J. : Deux

Le comité de pilotage du projet de ligne nouvelle, dit LGV PACA, s'est réuni le 12 juillet 2012. A cette occasion, nous avons pu évoquer les éléments démontrant la nécessité de réaliser cette infrastructure.

Nous avons ensuite défini le processus de travail à mener avec les élus concernés notamment, avant de nous réunir à nouveau en octobre puis de retourner vers le public.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, le compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2012, ainsi que la présentation générale établie par Réseau Ferré de France (RFF).



Hugues PARANT

DESTINATAIRES

Monsieur Michel Vauzelle, Président du Conseil régional

Monsieur Jean-Noël Guérini, Président du Conseil général des Bouches du Rhône

Monsieur Eric Ciotti, Président du Conseil général des Alpes Maritimes

Monsieur Horace Lanfranchi, Président du Conseil général du Var

Monsieur Eugène Caselli, Président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur Christian Estrosi, Président de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur

Monsieur Hubert Falco, Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée

Madame Maryse Joissains-Masini, Présidente de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix

Madame Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller du gouvernement pour l'équipement, l'environnement et l'urbanisme à la Principauté de Monaco

Monsieur Daniel Bursaux, Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer au ministère en charge des transports

Monsieur Hubert Du Mesnil, Président de Réseau Ferré de France

Monsieur Marc Svetchine, Directeur régional de Réseau Ferré de France

Monsieur Yves Cousquer, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, CGEDD

Monsieur Francis Idrac, Inspecteur général des finances – ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Monsieur Philippe Marzolf, Vice-président de la commission nationale du débat public, garant

Monsieur Guillaume Pépy, Président de la SNCF

Monsieur Christophe Mirmand, Préfet des Alpes Maritimes

Monsieur Paul Mourier, Préfet du Var

Monsieur Roger Reuter, Secrétaire général par intérim de la préfecture des Bouches du Rhône

Monsieur Laurent Roy, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Marseille, le 26 juillet 2012



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LGV PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Comité de pilotage du 12 juillet 2012 Compte-rendu

Introduction

Le comité de pilotage s'est tenu sous la présidence du préfet de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, Monsieur Hugues Parant. En propos introductifs, il met le projet en perspective avec les réflexions engagées au niveau national sur les grands projets d'infrastructures.

L'arbitrage qui découlera de ces réflexions nécessite en effet de mieux caractériser les besoins locaux en transports collectifs, afin de développer un argumentaire précis et étayé justifiant l'importance du projet pour le développement régional. **En effet, l'important n'est pas d'argumenter sur la nécessité de réaliser cette infrastructure, mais de démontrer qu'il n'y a pas d'autre issue.** C'est ce qui en fait sa spécificité.

La conception du dossier doit dès lors être abordée selon la logique suivante :

1. Démontrer la thrombose routière actuellement perceptible et son aggravation inéluctable ;
2. Le report modal devient obligatoire, ne serait-ce que pour maintenir puis améliorer les transports du quotidien ;
3. La construction d'une nouvelle ligne est le seul moyen d'y parvenir ;
4. La vitesse n'est pas un but en soi. Elle sera déterminée en fonction des lieux traversés, en tenant compte des objectifs de temps de parcours à atteindre.

Dans un contexte de choix entre différents projets nationaux, le rôle des élus est primordial pour soutenir collectivement ce dossier.

Enjeux de mobilité

Laurent Roy, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Marc Svétchine, directeur régional de réseau ferré de France, et Jean-Michel Cherrier, chef de la mission LGV PACA, présentent respectivement (voir présentation jointe) :

- Les éléments sur la congestion du réseau routier
- Les éléments principaux de socio-économie
- La prospective des déplacements

Les données de ces présentations constituent la base de l'argumentaire à développer pour apporter la démonstration que la construction d'une nouvelle ligne est impérative afin d'éviter tout blocage du développement régional.

Expression des co-financeurs

L'expression des co-financeurs fait ressortir les principaux éléments résumés ci-dessous :

- Bien que la réduction des temps de parcours entre les grandes agglomérations régionales et nationales soit une nécessité, le projet de PACA n'est pas seulement une ligne à grande vitesse puisqu'il implique également la nette amélioration du réseau classique. Il diffère en cela de certains autres projets ailleurs en France. Il est confirmé à ce titre que PACA est une des régions françaises les plus impactées en termes de transport routier ;
- L'investissement pour cette nouvelle ligne pourrait utilement être comparé à celui consenti il y a un siècle à l'occasion de la création de la ligne existante, en regard des bénéfices qui en ont été tirés pour l'ensemble des usagers.
- Les investissements consentis jusqu'à aujourd'hui ne permettent pas de répondre aux besoins croissants des usagers. L'autorité organisatrice des transports (AOT) région n'est de ce fait plus en mesure de répondre à la demande de transports TER en heure de pointe, du fait du manque de capacité du réseau actuel. Le besoin d'investissements est immédiat.
- Les coûts induits par la non réalisation du projet doivent être pris en compte.
- La réalisation d'une étude prospective sur les déplacements est nécessaire pour estimer l'impact du projet au delà de 2023.
- Les enjeux environnementaux (lutte contre les émissions atmosphériques notamment) et sanitaires liés à la réalisation du projet, sont à mettre en avant.
- Si l'ensemble des collectivités s'accordent sur l'impérieuse nécessité de porter le projet ensemble, elles rappellent qu'en tout état de cause, la hiérarchisation des projets nationaux revient au final à l'Etat.

Expression du garant

Le garant constate que les problématiques évoquées (thrombose routière, besoin en transports du quotidien, etc.) avaient déjà été identifiées à l'occasion du débat public en 2005. Il réaffirme que le consensus des élus et des co-financeurs est indispensable pour le soutien du projet.

Il fait toutefois état des difficultés et contraintes liées au non respect du calendrier de la concertation annoncé antérieurement et présenté dans la charte de concertation et d'information du public : réduction de la période de concertation, décalage de la décision d'environ une année. Il exprime son souhait d'une prochaine période de concertation d'au moins 3 mois

Mission financement

La mission financement se dit en accord avec la spécificité du projet évoquée par les co-financeurs, note le consensus sur celui-ci, mais estime qu'il faut aller au-delà en constituant un « pack collectif » de portage.

En conclusion de ces échanges, le préfet :

- Propose la création d'un groupe projet « politique » pour répondre à la nécessité d'un portage commun ;
- Demande que les élus locaux (maires) soient remis au cœur du débat, par le biais de réunions spécifiques organisées par les préfets de département sur le thème de la mobilité. Leur objectif sera d'écouter ces élus, tout en étant totalement transparent sur l'avancement du projet, afin de mieux cerner leurs besoins et leurs attentes. La conduite de l'étude de prospective déplacements ne devra pas occasionner de télescopage avec cette démarche de consultation des élus
- Indique que les associations seront reçues au niveau préfecture de région ;
- Précise les nouvelles échéances avec un comité de pilotage en octobre avant de revenir vers le public. Il est en effet préférable de prendre le temps nécessaire pour mieux comprendre les attentes des acteurs avant de fixer trop précisément les caractéristiques du projet.

Nom du projet

Ainsi qu'annoncé lors du comité de pilotage du 22 décembre 2011, il est réaffirmé que le nom du projet (LGV PACA) ne correspond pas à la réalité de son objet. La réflexion est par conséquent engagée pour la recherche d'un nouveau nom, en vue du comité de pilotage d'octobre 2012.

Concertation Nice-Italie

Conformément à la demande ministérielle de janvier 2011, la concertation concernant la section Nice-Italie a été menée du 16 janvier au 16 février 2012. RFF en présente le bilan (voir présentation jointe).

Le garant confirme le déroulement satisfaisant de cette concertation, comme indiqué dans son rapport du 30 juin 2012.